Moins de complexité, *plus de productivité*

Des choix budgétaires responsables pour la Vallée-du-Richelieu et Rouville



Mémoire de la CCIVRR

Présenté au ministre des Finances du Québec

CCIVRR
Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu • Rouville

Table des matières

Sommaire 01

Présentation 03

Contexte : un nouveau départ, une marge de manœuvre étroite 04

1 Axe 1. Un État plus simple et plus agile 06

Recommandation 1. Faire de l'allègement réglementaire un résultat mesurable 07

Recommandation 2. Accélérer et intégrer les services de l'État 09

Recommandation 3. Financer les organismes communautaires à la mission 10

2 Axe 2. Accélérer la productivité des PME 12

Recommandation 4. Abolir le critère des 5 500 heures pour le taux réduit des petites entreprises 13

Recommandation 5. Réorienter l'aide à l'investissement vers les PME et les régions 14

Recommandation 6. Accompagner les PME et les OBNL par des services mutualisés 16

3 Axe 3. Bâtir une stratégie intégrée de main-d'œuvre 17

Recommandation 7. Retenir les travailleurs déjà présents et mieux coordonner les services 18

Recommandation 8. Renforcer la formation continue et la formation professionnelle 19

Recommandation 9. Déployer des solutions régionales de transport et de logement pour les travailleurs 20

4 Axe 4. Assurer la relève et structurer le développement régional 22

Recommandation 10. Soutenir le transfert d'entreprise et doter la région des outils pour son développement 23

Enjeux de compétence fédérale 25

Conclusion 26

Sources 27

Sommaire

Message principal

Le nouveau gouvernement s'est engagé à assainir les finances publiques et à réduire la bureaucratie. La Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu-Rouville (CCIVRR) partage ces deux objectifs. Ses membres le répètent depuis plusieurs années : la lourdeur administrative est devenue un coût de production.



Bien gérer les finances publiques ne veut pas dire cesser d'investir. Cela veut dire investir là où chaque dollar augmente la productivité, et cesser de dépenser là où l'État alourdit la vie des entreprises. C'est le fil conducteur des dix recommandations de ce mémoire.

Plusieurs de ces recommandations ne coûtent presque rien. D'autres demandent un investissement. La CCIVRR propose de les financer en priorité par la réaffectation des subventions discrétionnaires que le gouvernement entend réduire, et par les économies que générera l'allègement de l'État.

Nos dix recommandations

Un État plus simple et plus agile

1. Faire de l'allègement réglementaire un résultat mesurable : cible publique, test PME obligatoire, élimination des obligations redondantes et calendrier prévisible.
2. Accélérer et intégrer les services de l'État : reddition de comptes harmonisée, délais garantis et guichet unique pour les PME et les OBNL.
3. Financer les organismes communautaires à la mission et reconnaître leur contribution économique.

Accélérer la productivité des PME

4. Abolir le critère des 5 500 heures rémunérées pour l'accès au taux d'imposition réduit des petites entreprises.
5. Réorienter l'aide à l'investissement vers les PME, les travailleurs autonomes et les réalités régionales.
6. Accompagner les PME et les OBNL par des services mutualisés, y compris en gestion des ressources humaines.

Bâtir une stratégie intégrée de main-d'œuvre

7. Retenir les travailleurs déjà présents et mieux coordonner immigration, francisation, formation et emploi.
8. Renforcer la formation continue et la formation professionnelle.
9. Déployer des solutions régionales de transport et de logement pour les travailleurs.

Assurer la relève et structurer le développement régional

10. Soutenir le transfert d'entreprise, associer le milieu à l'avenir du site de l'ancien projet Northvolt et appuyer une société de développement économique régionale.



Présentation

La CCIVRR représente les entreprises et les organismes des MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville, en Montérégie. Le territoire compte environ 175 600 habitants[1]. Il recoupe majoritairement les circonscriptions provinciales de Borduas et de Chambly.

La région profite d'une position stratégique, à proximité de Montréal et au croisement des grands corridors de transport nord-américains. Son économie diversifiée s'appuie sur des entreprises manufacturières de calibre international, notamment dans l'aluminium, l'agroalimentaire et la pharmaceutique, sur des PME innovantes, sur un secteur commercial dynamique, sur une agriculture reconnue et sur un important réseau d'organismes communautaires.

Ce mémoire se nourrit des consultations menées auprès des membres pour la plateforme électorale 2026 de la CCIVRR. Il assure la continuité avec cette plateforme et avec le mémoire prébudgétaire 2026-2027, tout en tenant compte du nouveau contexte politique et budgétaire.

175 600 habitants

2 MRC

2 circonscriptions provinciales majoritaires

1. Institut de la statistique du Québec, *Coup d'œil sur la Montérégie*, Québec, Institut de la statistique du Québec, [2025], [En ligne], https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/coup-oeil-monteregie-2025.pdf (page consultée le 19 octobre 2026). Estimations provisoires de la population au 1er juillet 2024 : 136 325 habitants dans La Vallée-du-Richelieu et 39 291 dans Rouville.

Contexte : un nouveau départ, une marge de manœuvre étroite

Le budget de mars 2026 prévoyait un déficit de 8,6 milliards de dollars pour 2026-2027, après les versements au Fonds des générations, et un retour à l'équilibre en 2029-2030. Il anticipait une croissance économique modeste : 1,1 % en 2026 et 1,4 % en 2027[2].

Le gouvernement issu de l'élection du 5 octobre 2026 s'est engagé à devancer le retour à l'équilibre budgétaire et à réduire la bureaucratie. Il a annoncé la création d'un Secrétariat à l'efficacité gouvernementale et à l'allègement réglementaire ainsi qu'un audit général des projets informatiques de l'État[3].

La CCIVRR accueille favorablement ces orientations. Elles rejoignent directement ce que ses membres demandent : moins de complexité, plus de prévisibilité et plus d'agilité. Une saine gestion des finances publiques est aussi une condition de la confiance des investisseurs.

Le Québec ne pourra toutefois pas rétablir l'équilibre durablement sans une économie plus productive. En 2023, chaque heure travaillée au Québec générait 78,27 $ de PIB, contre 80,39 $ en Ontario, 83,38 $ au Canada et 97,07 $ en moyenne dans 19 pays de l'OCDE, en dollars de 2023 à parité de pouvoir d'achat[4]. Chaque gain de productivité élargit l'assiette fiscale de l'État.

L'incertitude commerciale avec les États-Unis demeure. Elle pèse sur les secteurs manufacturier et agroalimentaire, très présents dans la région. À long terme, la meilleure réponse à cette incertitude reste la productivité de nos entreprises.

» Pour chaque recommandation, le mémoire présente l'enjeu, l'effet sur les entreprises de la région, la solution proposée, les retombées attendues ainsi que le coût et le mode de financement suggéré.

2. Gouvernement du Québec, *Budget 2026-2027 : plan budgétaire*, Québec, ministère des Finances, mars 2026, p. A.11 et A.22, [En ligne], https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2627_PlanBudgetaire.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).
3. Émeric Montminy, « "PSPP" dévoile ses priorités au lendemain de la victoire du PQ », *Noovo Info*, 6 octobre 2026, [En ligne], https://www.noovo.info/nouvelles/politique/article/paul-st-pierre-plamondon-prend-la-parole-au-lendemain-de-son-election/ (page consultée le 19 octobre 2026).
4. Jonathan Deslauriers, Robert Gagné et Jonathan Paré, Productivité et prospérité au Québec : *bilan, édition 2025*, Montréal, Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, mai 2025, p. 12, graphique 8, [En ligne], https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/PP-2024-01.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

PIB PAR HEURE TRAVAILLÉE – 2023

Québec – En dollars de 2023 à parité de pouvoir d'achat

78,27 $



Axe 1

Un État plus simple *et plus agile*

Recommandation 1. Faire de l'allègement réglementaire un résultat mesurable

Recommandation 2. Accélérer et intégrer les services de l'État

Recommandation 3. Financer les organismes communautaires à la mission

Recommandation 1.

Faire de l'allègement réglementaire un résultat mesurable

11 G$
coût annuel des formalités pour les PME

31 %
jugées éliminables sans nuire à l'intérêt public

3,4 G$
d'économies potentielles par année

ENJEU

Les PME québécoises consacrent près de 11 milliards de dollars par année à se conformer aux règles fédérales, provinciales et municipales. Les propriétaires estiment que 31 % de ces formalités pourraient être éliminées sans nuire à l'intérêt public, soit 3,4 milliards de dollars[5].

La Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, sanctionnée le 11 juin 2026[6], constitue un premier pas. Toutefois, elle ne suffit pas à changer la culture administrative de l'État.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Les entreprises ne contestent pas la réglementation. Elles dénoncent sa complexité. Nos membres décrivent des obligations qui se répètent d'un organisme à l'autre, notamment en santé et sécurité du travail, en fiscalité et dans les règles sectorielles. Ils constatent aussi que les exigences sont interprétées différemment selon les fonctionnaires et que les changements arrivent sans préavis suffisant.

> *Chaque heure passée à remplir un formulaire n'est pas consacrée à produire ou à innover.*

5. Vincent Pâquet et François Vincent, *Mémoire de la FCEI. Projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, [s. l.]*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail, février 2026, p. 3, [En ligne], https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/02-2026-Memoire-de-la-FCEI-PL11.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).
6. *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, L.Q. 2026, c. 12 (projet de loi n° 11, sanctionné le 11 juin 2026), [En ligne], https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-11-43-2.html (page consultée le 19 octobre 2026).



SOLUTIONS PROPOSÉES

A Fixer au Secrétariat à l'efficacité gouvernementale et à l'allègement réglementaire une cible publique et chiffrée de réduction du coût des formalités imposées aux PME d'ici la fin du mandat, avec un bilan annuel par ministère.

B Rendre obligatoire un « test PME » pour tout nouveau règlement et toute nouvelle exigence de programme. Une mesure dont le coût pour les petites entreprises n'est pas évalué ne devrait pas être adoptée.

C Dresser l'inventaire des obligations redondantes et les éliminer, en commençant par celles de la CNESST, de la fiscalité et des réglementations sectorielles.

D Améliorer la prévisibilité : regrouper l'entrée en vigueur des changements réglementaires touchant les entreprises à des dates fixes chaque année et publier un calendrier pluriannuel des changements fiscaux.

E Publier des guides d'application uniformes pour éviter que la même règle soit interprétée différemment d'une région ou d'un fonctionnaire à l'autre.

RETOMBÉES ATTENDUES

Du temps redonné aux entrepreneurs, des décisions d'investissement mieux planifiées et une administration publique qui traite moins de dossiers inutiles.

COÛT ET FINANCEMENT

Ces mesures sont peu coûteuses pour l'État. Elles relèvent de l'organisation du travail de l'administration publique et du mandat du Secrétariat. Elles génèrent des économies pour l'État comme pour les entreprises.

Recommandation 2.

Accélérer et intégrer les services de l'État

ENJEU

Les programmes diffèrent d'un ministère à l'autre. Les délais d'approbation et de versement des aides financières sont longs et imprévisibles. Les entreprises et les organismes doivent souvent fournir les mêmes renseignements plusieurs fois, à des ministères différents.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Certains de nos membres renoncent à une aide à laquelle ils ont droit, parce que la démarche coûte plus cher que ce qu'elle rapporte.

> *Les délais sont incompatibles avec la réalité des marchés. La lourdeur pénalise particulièrement les PME et les organismes de petite taille, qui n'ont pas de personnel dédié à ces tâches. Pour certains, le financement privé même peut être mis en péril.*

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Harmoniser la reddition de comptes entre les ministères les plus sollicités par nos membres (Agriculture, Économie, Emploi et Solidarité sociale, Immigration, Santé et Services sociaux). La proportionner à la taille de l'organisation et au montant reçu.

B Publier des délais garantis pour l'approbation et le versement des aides financières, et rendre compte publiquement de leur respect.

C Mettre en place un guichet unique réellement intégré pour les PME et les OBNL, fondé sur le principe « une seule fois » : l'État ne devrait pas demander deux fois la même information.

RETOMBÉES ATTENDUES

Des projets qui démarrent plus vite, une meilleure utilisation des programmes existants et des économies administratives pour l'État.

COÛT ET FINANCEMENT

Le guichet unique demande un investissement informatique. Il réduira ensuite les coûts de traitement des demandes.

Recommandation 3.

Financer les organismes communautaires à la mission

ENJEU

Une partie des membres de la CCIVRR représente des organismes communautaires. Leur contribution sociale va de pair avec le développement économique, qu'il s'agisse d'employabilité, d'intégration des nouveaux arrivants, de francisation, ou de soutien aux familles et aux aînés. Or, le financement par projet les oblige à justifier et à renouveler sans cesse leurs sources de revenus.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

> *Le financement par projet entraîne de l'instabilité, du roulement de personnel et une perte d'expertise.*

Plusieurs services dont dépendent les entreprises, comme l'accompagnement de nouveaux travailleurs, deviennent fragiles. Le temps consacré à la reddition de comptes est autant de temps qui ne peut être consacré à leur mission essentielle auprès de la population.

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Transformer progressivement le financement par projet en financement à la mission, sur une base pluriannuelle d'au moins trois ans.

B Reconnaître la contribution économique des OBNL dans les politiques publiques, notamment en leur donnant accès aux programmes de productivité et de transformation numérique offerts aux entreprises.

RETOMBÉES ATTENDUES

Des organismes qui sont plus stables et plus productifs, une meilleure rétention de leur personnel et des services plus fiables pour les entreprises et les travailleurs de la région.

COÛT ET FINANCEMENT

Une partie du passage à la mission peut se faire en regroupant des enveloppes par projet déjà existantes. Une hausse ciblée pourrait toutefois être nécessaire. Les gains administratifs et sociaux, pour les organismes comme pour l'État, compensent une partie de cet investissement.



Axe 2

Accélérer la productivité *des PME*

Recommandation 4. Abolir le critère des 5 500 heures pour le taux réduit des petites entreprises

Recommandation 5. Réorienter l'aide à l'investissement vers les PME et les régions

Recommandation 6. Accompagner les PME et les OBNL par des services mutualisés

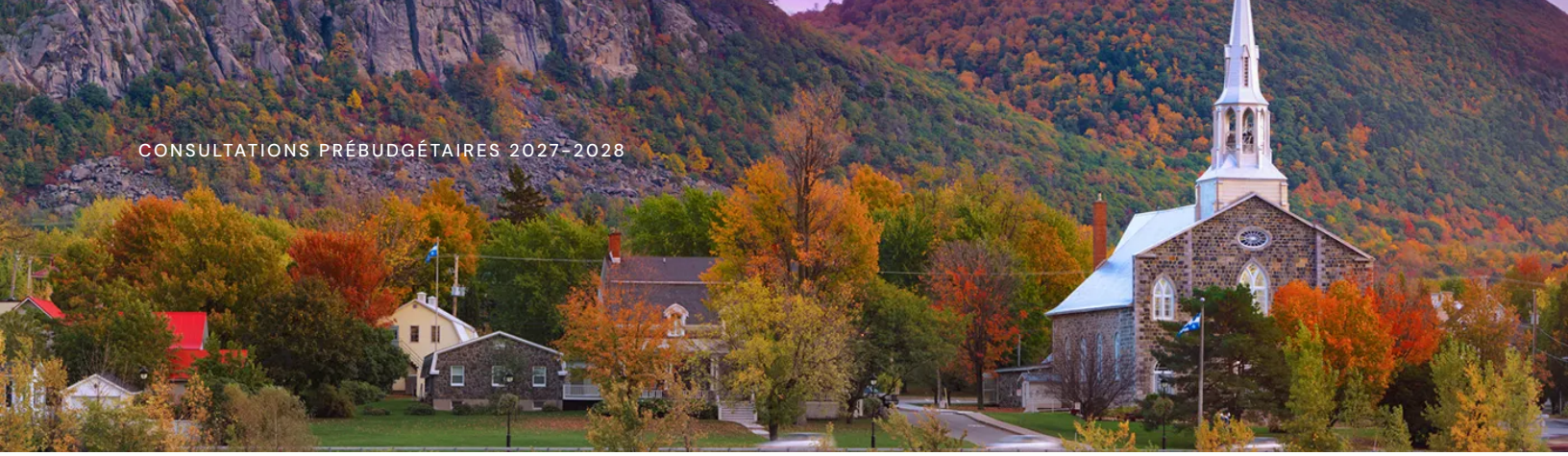

Recommandation 4.

Abolir le critère des 5 500 heures pour le taux réduit des petites entreprises

ENJEU

Le Québec a réduit de 3,2 % à 2,2 % le taux d'imposition des petites entreprises pour les années d'imposition commençant après le 29 avril 2026[7]. La CCIVRR salue cette mesure.

Toutefois, le Québec demeure la seule province à exiger qu'une petite entreprise des secteurs des services ou de la construction rémunère au moins 5 500 heures par année pour accéder pleinement à ce taux. Sous ce seuil, elle paie le taux général de 11,5 %[8].

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Une grande partie des entreprises de la région est de très petite taille, comme des commerces, des entreprises de services, des entrepreneurs en construction, ou des travailleurs autonomes incorporés. Le critère des heures les pénalise au moment où elles peinent à recruter. Une entreprise qui ne trouve pas de personnel perd son taux réduit, ce qui réduit encore sa capacité d'embaucher et d'investir.

SOLUTION PROPOSÉE

Abolir le critère des 5 500 heures rémunérées pour l'accès au taux d'imposition réduit des petites entreprises.

7. Ministère des Finances du Québec, *Augmentation du taux de la déduction pour petite entreprise et harmonisation avec des mesures fiscales fédérales*, Bulletin d'information 2026-3, Québec, ministère des Finances, 29 avril 2026, p. 3 à 5, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Bulletins/FR/BULFR_2026-3.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).
8. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « Élections québécoises : les plus petites entreprises paient jusqu'à cinq fois plus d'impôt », communiqué de presse, 24 août 2026, [En ligne], https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/%C3%A9lections-qu%C3%A9b%C3%A9coises-les-plus-petites-entreprises-paient-jusqu%C3%A0-cinq-fois-plus-dimp%C3%B4t (page consultée le 19 octobre 2026).

RETOMBÉES ATTENDUES

Selon une estimation de la firme AppEco citée par la FCEI, l'élargissement de la déduction pour petite entreprise à toutes les petites entreprises soutiendrait plus de 10 000 emplois et ajouterait environ 811 millions de dollars au PIB du Québec[9].

> *Les sommes ainsi conservées dans les entreprises peuvent être réinvesties dans l'équipement et la main-d'œuvre, et ce, en laissant les entrepreneurs libres et responsables de leurs décisions.*

COÛT ET FINANCEMENT

Pendant la campagne, le parti formant le gouvernement a proposé de réduire progressivement le taux général d'imposition des sociétés de 11,5 % à 9,5 %, en finançant cette baisse par une réduction des subventions aux entreprises[10]. La CCIVRR propose que l'abolition du critère des heures soit financée de la même façon.

Recommandation 5.

Réorienter l'aide à l'investissement vers les PME et les régions

ENJEU

> *Le retard de productivité du Québec s'explique en bonne partie par l'investissement.*

En 2021, les entreprises québécoises investissaient 8 706 $ par emploi en machines, en matériel et en propriété intellectuelle, soit environ deux fois moins que la moyenne de l'OCDE[11].

Le gouvernement entend réduire les subventions aux entreprises[12]. Cette réduction peut devenir une occasion de mieux cibler l'aide, à condition de ne pas pénaliser les PME.

9. *Ibid.*
10. Parti Québécois, *Cadre financier 2026 : le choix de la confiance, [s. l.], Parti Québécois*, [septembre 2026], p. 8, tableau B.2, [En ligne], https://pq.org/wp-content/uploads/2026/09/PQ-Cadre-financier-20260915_NUMERIQUE-3.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).
11. Jonathan Deslauriers, Robert Gagné et Jonathan Paré, op. cit., p. 17, graphique 16.
12. Parti Québécois, *op. cit.*, p. 4 et 8.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Les PME de la région veulent investir dans l'automatisation, le numérique et l'intelligence artificielle. Elles se heurtent à des programmes complexes, à des délais incompatibles avec les cycles d'affaires et à des critères pensés pour les grandes entreprises et pour la réalité métropolitaine.

> *L'écart se creuse entre petites et grandes entreprises. Les travailleurs autonomes, nombreux dans la région, sont souvent exclus de ces programmes.*

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Concentrer la réduction des subventions sur l'aide discrétionnaire aux grandes entreprises et assurer une meilleure équité entre petites et grandes entreprises dans l'accès aux fonds publics.

B Réaffecter une partie des sommes libérées à un incitatif fiscal normé à l'investissement des PME en technologies, en automatisation et en intelligence artificielle avec des critères connus d'avance.

C Adapter les programmes d'investissement à la taille réelle des entreprises en abaissant les seuils de projet, en simplifiant les critères et en raccourcissant les délais.

D Ajuster les critères des programmes aux réalités régionales.

E Rendre les travailleurs autonomes admissibles aux programmes de soutien à la productivité et à l'adoption technologique.

RETOMBÉES ATTENDUES

Un investissement plus élevé par travailleur, des gains de productivité dans les PME et, à terme, une hausse des revenus fiscaux. Un outil normé permet également de rejoindre les petites entreprises auxquelles les programmes actuels ne sont pas accessibles.

COÛT ET FINANCEMENT

L'incitatif fiscal de la solution B représente un coût réel. La CCIVRR propose de le financer par une partie des sommes libérées par la réduction des subventions discrétionnaires. Les autres solutions portent sur la conception des programmes existants.

Recommandation 6.

Accompagner les PME et les OBNL par des services mutualisés

ENJEU

Les obligations imposées aux entreprises se multiplient. Protection des renseignements personnels (Loi 25), cybersécurité, santé et sécurité du travail, intégration d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée sont autant de lourdeurs qui s'ajoutent. Les grandes entreprises disposent de spécialistes pour y répondre. Les PME et les OBNL, rarement.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Nos membres consacrent une part croissante de leur temps à des enjeux connexes à leur mission : intégration des nouveaux employés, gestion des conflits, diversité linguistique et générationnelle, obligations envers la CNESST. Plusieurs gestionnaires se sentent démunis et n'ont pas les moyens d'embaucher un professionnel des ressources humaines ou des technologies de l'information.

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Financer, par l'entremise des organismes mandatés pour assurer le développement économique local et régional, comme les chambres de commerce ou les sociétés de développement économique, des services mutualisés offerts aux PME et aux OBNL.

B Élargir l'accès des PME à des outils certifiés de conformité et de cybersécurité, à coût réduit.

RETOMBÉES ATTENDUES

Des PME mieux protégées, plus conformes et mieux gérées, qui consacrent davantage de temps à leurs activités. La mutualisation permet d'offrir une expertise de qualité à un coût unitaire bas.

COÛT ET FINANCEMENT

La mutualisation réduit le coût par entreprise. Une partie peut être financée à même les enveloppes de développement économique régional existantes, complétée par une contribution des entreprises utilisatrices.

Axe 3

Bâtir une stratégie intégrée *de main-d'œuvre*

Au deuxième trimestre de 2026, la Montérégie comptait environ 19 100 postes vacants. Elle se classait au deuxième rang des régions du Québec, derrière Montréal[13]. Les secteurs manufacturier, agroalimentaire, commercial et communautaire sont particulièrement touchés. Le Québec ne peut plus seulement miser sur l'attraction. Il doit aussi retenir les talents déjà présents.

Recommandation 7. Retenir les travailleurs déjà présents et mieux coordonner les services

---

Recommandation 8. Renforcer la formation continue et la formation professionnelle

---

Recommandation 9. Déployer des solutions régionales de transport et de logement pour les travailleurs

13. Institut de la statistique du Québec, « Les postes vacants au Québec par trimestre », mise à jour du 17 septembre 2026, [En ligne], https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre (page consultée le 19 octobre 2026).

Recommandation 7.

Retenir les travailleurs déjà présents et mieux coordonner les services

ENJEU

Les entreprises investissent dans le recrutement, l'intégration et la francisation de travailleurs étrangers temporaires, puis les perdent à l'échéance de leur permis. Elles doivent aussi naviguer entre plusieurs ministères et organismes pour l'immigration, la francisation, la formation et l'emploi, sans réelle coordination.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Chaque départ représente une perte d'investissement et de productivité. Plusieurs acteurs rapportent un manque de cohérence entre les programmes de soutien et une grande difficulté à s'y retrouver.

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Adopter un plan de rétention des travailleurs étrangers temporaires déjà présents, comprenant une voie prioritaire vers la résidence permanente pour ceux qui sont établis, francisés et en emploi en région dans des secteurs en pénurie. Cette approche réduit le nombre de résidents temporaires tout en protégeant l'investissement des entreprises.

B Mieux coordonner l'immigration, la formation et l'emploi, par un point de contact régional unique pour les employeurs.

C Rendre la francisation en milieu de travail plus accessible aux PME, avec des horaires et des formats adaptés à la production.

RETOMBÉES ATTENDUES

Une main-d'œuvre plus stable, une meilleure rentabilité des investissements en recrutement et une intégration durable des nouveaux arrivants dans les communautés de la région.

COÛT ET FINANCEMENT

Les solutions A et B relèvent de la planification et de la coordination. La solution C peut s'appuyer sur les ressources de Francisation Québec.

Recommandation 8.

Renforcer la formation continue et la formation professionnelle

ENJEU

Les entreprises manquent de main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans les métiers spécialisés. Les nouveaux employés ont souvent besoin d'une longue formation interne avant d'être autonomes. Les programmes de formation en entreprise sont lents et difficiles d'accès. Les écoles de formation technique sont éloignées pour les entreprises de la région. Les étudiants qui en sortent s'installent généralement au même endroit.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

> *Les entreprises assument seules une part croissante de la formation.*

Les plus petites n'en ont pas les moyens, ce qui freine leur productivité et leur capacité à adopter de nouvelles technologies.

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Renforcer les crédits d'impôt et les incitatifs à la formation continue, pour les travailleurs de tous âges.

B Réduire les délais et simplifier les critères des programmes de formation en entreprise de Services Québec.

C Revaloriser la formation professionnelle dans les métiers en demande dans la région, comme le soudage, l'électrotechnique et la construction.

D Permettre aux entreprises de former et de certifier des étudiants en milieu de travail.

RETOMBÉES ATTENDUES

Des travailleurs plus qualifiés et plus polyvalents, une adoption plus rapide des nouvelles technologies et une meilleure rétention du personnel formé.

COÛT ET FINANCEMENT

La formation continue est l'un des leviers les plus directs de la productivité. La solution A représente le coût le plus élevé. Les solutions B et C portent sur la gestion de programmes existants. La solution D contribuerait à assurer la relève en entreprise et à améliorer l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, tout en libérant des places dans les établissements de formation.

Recommandation 9.

Déployer des solutions régionales de transport et de logement pour les travailleurs

ENJEU

L'offre de transport collectif de la région est conçue d'abord pour les déplacements vers Montréal. La tarification avantage ces trajets, et le service intrarégional est peu efficace. Les zones industrielles et commerciales de Rougemont, Marieville, Chambly, Belœil ou Mont-Saint-Hilaire restent mal reliées aux quartiers résidentiels.

Le logement constitue un second frein. La MRC de La Vallée-du-Richelieu connaît une pénurie de logements locatifs depuis 2017, avec un taux d'inoccupation sous le seuil d'équilibre de 3 %. Les locataires n'y représentent que 21 % des ménages, contre près de 40 % au Québec[14].

14. Direction de santé publique de la Montérégie, *Portrait du logement locatif : MRC de La Vallée-du-Richelieu*, Longueuil, Direction de santé publique de la Montérégie, juin 2025, [En ligne], https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/07/fiche-logement-mrc-vallee-du-richelieu.pdf (page consultée le 19 octobre 2026). Données tirées de l'Enquête sur les logements locatifs de la SCHL et du Recensement de 2021 de Statistique Canada.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

> *Sans transport intrarégional ni logement locatif disponible, les entreprises peinent à attirer les jeunes et les nouveaux arrivants, généralement sans voiture, soit précisément les personnes qu'elles cherchent à recruter.*

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Soutenir des projets pilotes de navettes vers les zones industrielles, cofinancés par les entreprises, les municipalités et Québec.

B Créer, au sein des programmes de la Société d'habitation du Québec, un volet pour les projets de logement de travailleurs réalisés en partenariat avec des employeurs, des municipalités ou des OBNL. Le Programme d'habitation abordable Québec vise actuellement les ménages à revenu faible ou modeste et les personnes ayant des besoins particuliers[15].

RETOMBÉES ATTENDUES

Un bassin de main-d'œuvre élargi, une meilleure rétention du personnel et l'installation durable de travailleurs dans les communautés de la région.

COÛT ET FINANCEMENT

La solution A pourrait être financée par la Passe Mobilité[16], ce qui contribuerait à rendre le transport collectif plus efficace et plus attrayant pour les usagers. La solution B représente un investissement, qui peut être limité par la contribution des employeurs et des municipalités partenaires.

15. Société d'habitation du Québec, « À propos du Programme d'habitation abordable Québec », *Québec.ca*, mise à jour du 31 juillet 2026, [En ligne], https://www.quebec.ca/habitation-territoire/construction-renovation/construction-logements-abordables/programme-habitation-abordable-quebec/a-propos-programme-habitation-abordable-quebec (page consultée le 19 octobre 2026).
16. Parti Québécois, op. cit., p. 8, tableau B.2, lignes « Introduction de la Passe mobilité » et « Ajustement au FECC pour la Passe mobilité ».

Axe 4

Assurer la relève et structurer *le développement régional*

Recommandation 10. Soutenir le transfert d'entreprise et doter la région des outils pour son développement

Recommandation 10.

Soutenir le transfert d'entreprise et doter la région des outils pour son développement

ENJEU

En 2022, 9 365 entreprises de 1 à 499 employés ont changé de mains au Québec, une hausse de 11,8 % en un an. Ces transferts touchaient 144 000 emplois. La même année, 28 % des intentions de transfert ont échoué, soit environ 3 750 PME. Parmi les entreprises de 10 employés et plus, on comptait 3 270 transferts pour 1 200 créations[17].

Le ministère des Finances a annoncé en avril 2026 l'harmonisation de la fiscalité québécoise avec les mesures fédérales sur le transfert intergénérationnel d'entreprise[18].

Par ailleurs, le site de 172 hectares en cours d'acquisition par Hydro-Québec, à McMasterville et Saint-Basile-le-Grand, représente une occasion unique de planification économique à long terme. Plusieurs régions comparables se sont dotées d'une société de développement économique, notamment Sorel-Tracy, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Victoriaville et Sherbrooke. La Vallée-du-Richelieu et Rouville n'en ont pas.

EFFET SUR LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

> *Chaque transfert raté représente des emplois, un savoir-faire et un service perdus pour la communauté.*

La plupart des propriétaires de PME n'ont pas de plan de relève formel, souvent faute de temps et de moyens. Les repreneurs, eux, peinent à réunir le financement nécessaire. Sans organisation de développement dédiée, la région est aussi moins bien outillée pour accompagner ses entreprises et attirer de nouveaux investissements.

17. Marc Duhamel, *Mise à jour de l'Étude nationale du repreneuriat et du transfert d'entreprise au Québec, 2015-2022 (2e édition)*, présentation au 8e Sommet du repreneuriat, Montréal, Observatoire du repreneuriat et du transfert d'entreprise du Québec et Centre de transfert d'entreprise du Québec, 15 avril 2025, [En ligne], https://repreneuriat.quebec/wp-content/uploads/2025/05/ORTEQ-2Ed-Mise-a-jour.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).
18. Ministère des Finances du Québec, *op. cit.*, p. 5 à 7.

SOLUTIONS PROPOSÉES

A Confirmer l'harmonisation annoncée sur le transfert intergénérationnel d'entreprise et créer un crédit d'impôt pour les frais professionnels liés à la planification de la relève dans les PME.

B Renforcer l'accompagnement des cédants et des repreneurs en région, et améliorer l'accès au capital patient pour la relève par l'entremise des fonds régionaux existants.

C Sans présumer de la vocation générale future du site que s'apprête à acquérir Hydro-Québec, associer la communauté à sa planification et au développement d'un projet structurant d'un point de vue économique et social.

D Reconnaître et appuyer la mise en place d'une société de développement économique pour la Vallée-du-Richelieu et Rouville.

RETOMBÉES ATTENDUES

Le maintien d'entreprises et d'emplois dans la région, des investissements structurants mieux planifiés et des retombées partagées par l'ensemble du territoire.

COÛT ET FINANCEMENT

Le crédit d'impôt de la solution A représente un coût additionnel. La mise en place d'un plafond par entreprise permettrait de limiter le coût. Les solutions B à D peuvent s'appuyer sur les fonds et programmes régionaux existants. La création d'une société de développement relève d'abord du milieu municipal, mais l'appui de Québec en faciliterait la mise en place.



Enjeux de compétence fédérale

Certains enjeux soulevés par nos membres relèvent du gouvernement fédéral. La CCIVRR demande au gouvernement du Québec de les porter auprès d'Ottawa :



Les frais d'acceptation des cartes de crédit, qui s'appliquent aussi aux taxes et aux pourboires, alors que ces sommes n'appartiennent pas aux commerçants.



La stabilité et la prévisibilité des règles sur les permis de travail temporaires, pour les travailleurs déjà présents en entreprise.



Le soutien aux secteurs exposés aux tarifs douaniers américains, notamment le manufacturier et l'agroalimentaire.

Conclusion

La Vallée-du-Richelieu et Rouville ont tout ce qu'il faut pour contribuer davantage à la prospérité du Québec. Leurs entreprises et leurs organismes innovent, investissent et créent des emplois de qualité. Ils n'ont pas besoin de travailler plus fort. Ils ont besoin des moyens d'aller plus loin.

Le nouveau gouvernement veut mieux gérer les finances publiques et réduire la bureaucratie. La CCIVRR partage ces objectifs. Elle propose un État qui simplifie, qui tient ses délais et qui investit là où la productivité augmente. Ces choix renforcent l'économie et, par le fait même, les finances publiques.

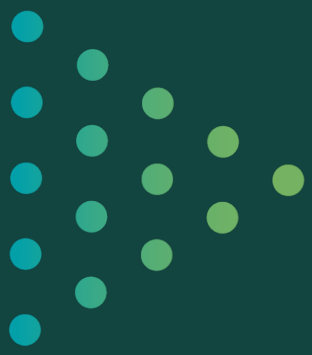

La CCIVRR offre sa pleine collaboration au ministre des Finances, au gouvernement et aux députés de Borduas et de Chambly pour mettre en œuvre ces mesures. Nous demeurons disponibles pour présenter ce mémoire et en discuter.

Sources

Documents

DESLAURIERS, Jonathan, Robert GAGNÉ et Jonathan PARÉ. *Productivité et prospérité au Québec : bilan, édition 2025*, Montréal, Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, mai 2025, [En ligne], https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2025/05/PP-2024-01.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE. *Portrait du logement locatif : MRC de La Vallée-du-Richelieu*, Longueuil, Direction de santé publique de la Montérégie, juin 2025, [En ligne], https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/07/fiche-logement-mrc-vallee-du-richelieu.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

DUHAMEL, Marc. *Mise à jour de l'Étude nationale du repreneuriat et du transfert d'entreprise au Québec, 2015-2022* (2e édition), présentation au 8e Sommet du repreneuriat, Montréal, Observatoire du repreneuriat et du transfert d'entreprise du Québec et Centre de transfert d'entreprise du Québec, 15 avril 2025, [En ligne], https://repreneuriat.quebec/wp-content/uploads/2025/05/ORTEQ-2Ed-Mise-a-jour.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE. « Élections québécoises : les plus petites entreprises paient jusqu'à cinq fois plus d'impôt », communiqué de presse, 24 août 2026, [En ligne], https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/%C3%A9lections-qu%C3%A9b%C3%A9coises-les-plus-petites-entreprises-paient-jusqu%C3%A0-cinq-fois-plus-dimp%C3%B4t (page consultée le 19 octobre 2026).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Budget 2026-2027 : plan budgétaire*, Québec, ministère des Finances, mars 2026, [En ligne], https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2627_PlanBudgetaire.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Coup d'œil sur la Montérégie*, Québec, Institut de la statistique du Québec, [2025], [En ligne], https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/coup-oeil-monteregie-2025.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

Législation

QUÉBEC. *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, L.Q. 2026, c. 12, [En ligne], https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-11-43-2.html (page consultée le 19 octobre 2026).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Les postes vacants au Québec par trimestre », mise à jour du 17 septembre 2026, [En ligne], https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre (page consultée le 19 octobre 2026).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Augmentation du taux de la déduction pour petite entreprise et harmonisation avec des mesures fiscales fédérales*, Bulletin d'information 2026-3, Québec, ministère des Finances, 29 avril 2026, [En ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Bulletins/FR/BULFR_2026-3.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

MONTMINY, Émeric. « "PSPP" dévoile ses priorités au lendemain de la victoire du PQ », Noovo Info, 6 octobre 2026, [En ligne], https://www.noovo.info/nouvelles/politique/article/paul-st-pierre-plamondon-prend-la-parole-au-lendemain-de-son-election/ (page consultée le 19 octobre 2026).

PÂQUET, Vincent et François VINCENT. *Mémoire de la FCEI. Projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, [s. l.], Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail, février 2026, [En ligne], https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/02-2026-Memoire-de-la-FCEI-PL11.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

PARTI QUÉBÉCOIS. *Cadre financier 2026 : le choix de la confiance*, [s. l.], Parti Québécois, [septembre 2026], [En ligne], https://pq.org/wp-content/uploads/2026/09/PQ-Cadre-financier-20260915_NUMERIQUE-3.pdf (page consultée le 19 octobre 2026).

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. « À propos du Programme d'habitation abordable Québec », *Québec.ca*, mise à jour du 31 juillet 2026, [En ligne], https://www.quebec.ca/habitation-territoire/construction-renovation/construction-logements-abordables/programme-habitation-abordable-quebec/a-propos-programme-habitation-abordable-quebec (page consultée le 19 octobre 2026).

CCIVRR

Chambre
de commerce et d'industrie
Vallée-du-Richelieu • Rouville